

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

L A

SEMAINE RELIGIEUSE

D E

QUEBEC

~~~~~

Propriétaire Rédacteur :

**L'abbé D. GOSSELIN**

### SOMMAIRE :

Les funérailles d'un chrétien 329.—Le Cardinal Lavigerie et la traite des nègres 330.—Médiancée et Jugements téméraires 331.—Indulgences de la première messe 333.—Analecta 333.—Nécrologies 334.—S. François d'Assise et le Saint Sacrement de l'autel 334.—Coups de Crayon 334.—Bibliographie 335.—Nouvelles Religieuses 336.

#### Les funérailles d'un chrétien

Dans un récent mandement à son clergé, Mgr Isoard pose et résout en même temps l'importante question suivante : "Quelle est l'idée qui domine les funérailles d'un chrétien."

"C'est, dit-il, l'idée d'expiation. Celui dont le corps est immobile sur ce lit où il a rendu son dernier souffle, celui dont le corps est porté à l'église dans sa bière, dont la bière enfin vient d'être descendue dans la fosse, celui-là a été jugé, et, selon toutes les probabilités, il expie en Purgatoire les fautes dont il n'a pas fait une pénitence suffisante. Il souffre justement ; par une grande miséricorde de Dieu, nous pouvons diminuer ces souffrances, nous pouvons abrégier le temps de cette expiation. Voir la mort telle qu'elle est, avec toutes ses

conséquences pour le trépassé, c'est ce que l'Eglise demande de nous dès le moment de l'agonie de l'un de nos frères et jusqu'à la fin de la cérémonie des funérailles. Le lit funèbre, le chant du *Miserere*, du *Dies iræ*, du *Libera me*, impriment avec une étonnante énergie, cette double pensée ; cette âme a été jugée, cette âme attend de moi un secours dans sa détresse.

"Or, le monde dans lequel nous avons à défendre et à prêcher la Foi, a pris résolument le contrepied de cette attitude vis-à-vis de la mort. Il en cache les sévères leçons pour la vie présente. Il ne laisse supposer par aucun de ses usages que ce corps inanimé et dont il faut délivrer les vivants recélait une âme qui est encore, et pour toujours, vivante. Le corps, la bière disparaissent sous les fleurs dans la chambre du mort comme à l'église ..... De vigoureuses protestations se sont élevées contre cet abus ; une heureuse réaction se produit ; des testaments contiennent la défense d'entourer le corps du défunt de cette ornementation païenne : Dieu en soit béni ! à nous de mettre à profit ces bons exemples !"

Telle est l'appréciation justement sévère, que fait des abus de la mise en scène funèbre, le Prélat distingué que nous venons de citer. Au reste, cette ma-

nière de voir s'impose, pour peu qu'on y réfléchisse, et avant longtemps, nous l'espérons, ces principes seront universellement admis et mis en pratique par tous les chrétiens bien pensants.

La réaction que signale Mgr Isoard dans le milieu où il vit, nous avons le plaisir de pouvoir la signaler ici également. Ainsi, lors des funérailles de Mgr Bolduc, nous avons remarqué sur sa bière un certain nombre de bouquets spirituels. Au lieu de couronnes et de fleurs souvent dispendieuses, on avait eu l'heureuse idée de déposer de simples cartes de condoléances, mentionnant des honoraires de messes remis à l'exécuteur-testamentaire. Voilà qui est éminemment chrétien ! Ce bon exemple a porté immédiatement ses fruits, car bon nombre de personnes et de familles, nous a-t-on dit, se sont engagées à faire de même en pareille occurrence, et à propager cette excellente idée. La coutume et le respect humain auront sans doute leurs esclaves pendant quelque temps, mais le sens chrétien finira par l'emporter. Prenons garde à toute connivence avec l'esprit du temps, dont la tendance est de faire perdre aux funérailles des chrétiens leur caractère propre et sacré. Respectons la mémoire des défunts, mais, en même temps, évitons les exagérations de nature à mettre sous l'impression qu'il n'est guère nécessaire de prier pour eux, parcequ'ils auront simplement fait leur devoir. Il est certain que le nombre de ceux qui n'ont rien à expier à l'heure de la mort est plus restreint qu'on ne le pense généralement ; il importe de ne pas oublier les paroles de la Sainte Ecriture : « Nous faisons tous beaucoup de fautes. » (1)

—o—

Le Cardinal Lavignerie et la traite des nègres.

S. E. le Cardinal Lavignerie a prononcé le vendredi-saint, 19 avril, dans sa cathé-

(1) S. Jacques III, 2.

drale d'Alger, un sermon dans lequel il a démontré que la cruelle passion du Sauveur est véritablement renouvelée pour la race infortunée de l'Afrique.

Nous croyons devoir en mettre quelques extraits sous les yeux de nos lecteurs, ainsi que la prière qu'il a composée lui-même pour être récitée dans sa province, à la fin de chaque messe.

« Rappelez-vous, M. T. C. F., ce que je viens de révéler à l'Europe. Depuis environ un quart de siècle, plus de 20 millions de victimes ont été livrées à l'esclavage et à la plus terrible mort. Lorsque j'en ai tracé le tableau, d'après le récit des explorateurs et des missionnaires, partout j'ai soulevé l'horreur. J'ai pu calculer, d'après les témoins oculaires, que 2 millions de créatures humaines disparaissent ainsi chaque année. Vous entendez, M. T. C. F. ? Deux millions d'hommes, comme nous créatures de Dieu, c'est-à-dire cinq mille Noirs environ massacrés, enlevés, vendus chaque jour, si l'on compte les victimes de toutes l'Afrique. Ce n'est pas assez. Le massacre et l'incendie sont partout. C'est la destruction de tout un continent. Et cependant, malgré les clameurs indignées de tout ce qui mérite encore, sur la terre, le nom d'homme et celui de chrétien, ces horreurs continuent et se multiplient.

O Dieu, l'histoire a-t-elle jamais constaté un tel excès d'infamies ? Et si je voulais démasquer un jour les hypocrisies, les mensonges qui se cachent, les lâchetés, les calculs égoïstes, les ambitions des uns, l'indifférence des autres, quel cri d'horreur et de maudiction dans le monde civilisé !

La voilà donc renouvelée, vraiment, pour toute une race infortunée, la passion cruelle du Sauveur ! Tous les traits s'y retrouvent. Je pourrais les y marquer un à un. Rien n'y manque, ni les Hérode, ni les Pilate, ni les Judas, ni la cruauté des flagellations, ni les insultes lâches, ni la croix.

Jamais on n'avait rien vu dans des proportions aussi abominables. A Jérusalem, le Calvaire était le sommet d'une colline.

Il ne portait que trois croix. En Afrique, c'est un continent immense. Le sang y coule de toutes parts des veines de millions de Noirs, mêlé aux larmes des mères, devant lesquelles on massacre leurs fils. L'abandon cruel, de parti-pris, est pratiqué honteusement, prêché même par quelques-uns, qui trouvent qu'on peut bien laisser se continuer, sans s'émouvoir, ce qui dure depuis tant de siècles, et qui ne rougissent pas de le déclarer au monde ! Dans l'Afrique intérieure, le cri de désespoir du Calvaire sort de toutes les poitrines : " Pourquoi sommes-nous abandonnés." Et chose plus triste encore, nous commençons à deviner, jusqu'au sein de l'Europe, la cupidité, la débauche, la haine prêtes à s'unir pour la continuité de ce long martyre."

Bien des bonnes âmes, parmi nous, ne manqueraient pas de prendre part à la croisade pacifique contre la traite des Noirs infortunés, en récitant la prière suivante :

" O Mère de miséricorde, vous qui avez vu votre Fils, revêtu de la forme des esclaves, mourir sous vos yeux de leur mort cruelle ; ô vous qui l'avez, en conformité avec la volonté de son Père, volontairement sacrifié pour sauver tous les hommes de l'esclavage, ayez pitié, nous vous en supplions, des pauvres Noirs africains, exposés en si grand nombre à toutes les horreurs et à toutes les hontes de la servitude ! Obtenez-leur enfin miséricorde, par les mérites de la Passion de votre divin Fils ? Arrachez-les à la cruauté de leurs bourreaux et conduisez-les à la lumière et à la liberté des enfants de Dieu ! C'est ce que nous vous demandons, ô Vierge sainte, en retour du culte et de la confiance filiale que nous vous avons voués."

" Notre-Dame d'Afrique, priez pour nous et pour les esclaves africains ! "

#### Médisance et Jugements téméraires.

##### I

La médisance et la calomnie, quoiqu'abominables devant Dieu, ne laissent pas d'être des vices très communs :

1o Parmi les plaideurs, qui pour l'ordi-

naire ne pensent jamais bien l'un de l'autre ; et, par un aveuglement déplorable, se déchireront par la médisance. O Chrétiens ! où est votre religion ? Eh quoi ! un procès vous donne-t-il droit de violer toutes les lois de la charité ? Ne savez-vous pas que selon le précepte de Jésus-Christ, vous devez aimer votre prochain comme vous-même, par conséquent plus que vos biens ? que, quoiqu'il vous ait fait tort, il n'en est pas moins votre prochain, et que vous devez ménager sa réputation, comme vous voudriez qu'on ménageât la vôtre ? Si on vous fait tort, il vous est permis de demander une réparation par des voies légitimes ; mais il ne vous est pas permis de vous venger par votre langue.

2o La médisance règne encore parmi les ennemis et les envieux. Tous les jours vous dites que vous ne voulez pas de mal à cette personne : pourquoi donc en parlez-vous désavantageusement ? N'est-ce ce pas lui vouloir du mal, que de lui en faire ? A moins que vous ne lui ôtiez la vie et les biens, pouvez-vous lui faire plus de mal que de lui ôter sa réputation ? Ne savez-vous pas qu'un coup de langue est souvent plus funeste qu'un coup d'épée ?

3o Médisance dans les compagnies, où l'on ne se divertit qu'aux dépens de la réputation d'autrui ; médisances dans les familles, où pour l'ordinaire l'on ne s'entretient que de la conduite et des affaires des autres. Une personne penso t-elle à s'établir, à se marier, à prendre un emploi ? aussitôt l'envie se déchaîne ; par les médisances d'une langue flatteuse, ou par un faux zèle, on fait échouer les entreprises d'une personne innocente, et perdre sa fortune. Quelle malignité !

4o Enfin la médisance est ordinaire entre les amis, Je n'ai rien, dit-on, de caché pour mes amis ; tant pis ; cette maxime est très-bizarrable. Vous devez cacher à un ami ce que vous ne pouvez lui découvrir sans offenser Dieu. Ce n'est pas aimer une personne que de lui dire ce qu'elle ne doit pas savoir, et ce qu'elle ne peut écouter sans orime ou sans danger.

## II

Les jugements téméraires et les jugements faux ne sont pas moins injurieux au prochain que la médisance : ils en sont même la source. On parle mal d'autrui, parce qu'on en juge mal. Quoique vous voyiez quelque chose de mauvais ou de choquant dans la conduite, dans les paroles et dans l'humeur d'une personne, ne jugez pas pour cela de son intérieur : elle est peut-être devant Dieu plus innocente que vous. Vous voyez un fêtu dans l'œil de votre frère, et vous en jugez ; tandis que vous ne voyez pas une poutre qui crève le vôtre. On juge les autres sur des bagatelles et sur de légères apparences, tandis qu'on se pardonne à soi-même de grands vices et des fautes grossières.

Lorsqu'on fait contre vous quelque rapport désavantageux, lorsque vous avez fait quelque perte, lorsqu'on vous a fait tort, si vous n'en savez pas les auteurs, ne vous en informez pas, et ne jugez personne, crainte de vous tromper ; mais abandonnez le tout à la providence de Dieu. Quand on perd, il faut perdre en Chrétien, et ne pas inquiéter son esprit par des recherches inutiles, ni le souiller par des jugements téméraires.

Si quelque accident fâcheux est arrivé à votre personne, à vos parents, à votre bétail, gardez-vous bien, sur de simples soupçons, ou sur des bruits vagues et publics, de juger que l'accident est arrivé par la malice de quelque ennemi, ou qu'un tel vous a donné un sort par quelque maléfice : de pareils jugements mal fondés sont des crimes. Les pères et les mères qui jugent et qui parlent de la sorte devant leurs enfants, sont très-coupables ; et les enfants qui les croient ne sont pas innocents. Combien d'honnêtes familles et de gens irréprochables, sont accusés de sorilèges, de calomnies, et déshonorés par la légèreté des langues indiscrettes !

## III

Lorsque la médisance est de conséquence, il ne suffit pas de s'en accuser en confession, il faut encore la réparer et rétablir la répu-

tation qu'on a flétrie. Si vous avez découvert à quelques personnes qui ne le savaient pas, un vice secret d'autrui, vous devez tâcher d'effacer les mauvaises impressions que vous leur avez inspirées, et leur dire, par exemple, "de ne point ajouter foi à tout ce qu'on dit d'un tel ; qu'on en dit plus qu'il n'en est ; que tous les jours on se trompe à parler mal des autres ; et que vous même avez fait tort à cette personne d'en parler."

Si ce que vous avez dit contre le prochain est faux, vous êtes absolument obligé de vous dédire et de détromper les personnes à qui vous l'avez dit ; vous devez même, toute proportion gardée, réparer la réputation d'autrui aux dépens de la vôtre et ne point rougir, s'il le faut, de vous faire passer pour un menteur et un imposteur. Vous devez aussi réparer le tort et les dommages que vous avez causés par vos médisances. Si la personne offensée vous décharge de toute réparation, et qu'elle le puisse, vous en serez déchargé : de même si la personne diffamée vous avait ôté votre réputation aussi injustement et aussi grièvement que vous lui avez ôté la sienne, vous seriez pareillement dispensé de réparation à son égard ; vous auriez cependant tous les deux commis un énorme péché de vous diffamer l'un l'autre.

## IV

N'écoutez point la médisance ; car si le médisant est coupable, celui qui l'écoute avec plaisir ne l'est pas moins ; *le premier a le démon sur la langue, dit Saint Bernard, et l'autre dans l'oreille.* Faites taire le médisant, s'il est votre inférieur ou votre égal ; et s'il est au dessus de vous, ne prenez point plaisir à ses discours. Oubliez le mal qu'on vous a dit des autres, et n'en pensez plus. *Si vous avez entendu une parole contre le prochain, dit le Sage, faites-la mourir en vous : c'est-à-dire, qu'elle n'aille pas plus loin.*

On doit se défier d'un médisant, et rarement ajouter foi à ses discours : le Saint-Esprit nous avertit que *celui qui croit facilement ce qu'on lui dit est un esprit volage et*

*léger*. Le médiant est souvent un menteur, qui dit plus qu'il n'en est, ou parce qu'il est trompé, ou parce qu'il est prévenu contre ceux de qui il parle.

On ne doit même pas toujours ajouter foi à des bruits publics, parce que le public se prévient aisément, et juge souvent faux : combien de gens diffamés et noircis dans le public, qui devant Dieu sont très-innocents ? Il ne faut que deux ou trois langues envenimées, pour décrier le plus honnête homme, et flétrir une communauté. O que la malignité du cœur humain est grande ! Entend-on dire du mal ? on le croit aussitôt, et on l'augmente. Effets de la malice du cœur ! effets d'autant plus déplorables, qu'on n'y pense moins, et que bien des gens, qui passent pour spirituels et vertueux, n'y font presque point réflexion.

## V

Lorsqu'on a noirci votre réputation et qu'on vous a diffamé, rentrez aussitôt en vous-même et examinez-vous. Si vous n'êtes pas innocent, si vous avez donné occasion à la médisance par votre imprudence et par votre conduite, rendez-vous justice, et dites : *je le mérite*. Si vous êtes innocent et faussement accusé, souffrez avec patience cette injure. Dieu fera paraître un jour votre innocence. Jésus-Christ était plus innocent que vous, il n'a pas laissé d'être calomnieusement accusé. Si néanmoins vous avez des raisons légitimes de demander en certains cas une réparation, ne vous y déterminez pas de vous-même : consultez des personnes modérées, désintéressées, ou un confesseur prudent, et suivez leur conseil.

Soyez toujours très réservés quand il faut parler d'autrui ; dites le bien que vous savez des autres et cachez leurs défauts. On risque rarement, quand on prend le parti de se taire ; et on risque toujours de trop parler.

## Indulgences de la première messe.

1o Indulgence plénière pour le prêtre nouvellement ordonné, le jour de sa première messe. Conditions : Confession et visite à l'église, avec prière à l'intention du S. Pontife.

2o Indulgence plénière pour les parents jusqu'au troisième degré inclusivement, qui assistent dévotement à cette messe. Conditions : confession, communion et prières à l'intention du S. Pontife.

Il n'est pas nécessaire que la communion ait lieu à cette messe, il suffit qu'elle soit faite le même jour.

3o Indulgence partielle de sept ans et sept quarantaines à tous les fidèles qui assistent dévotement à cette messe, s'ils prient avec un cœur contrit à l'intention du S. Pontife.

(S. C. I. 16 Janvier 1836).

De plus, par un Bref du Pape Paul V, en date du 23 mai 1606, les prêtres nouvellement ordonnés des ordres religieux jouissent du privilège d'une *indulgence plénière*, le jour de leur première messe, après avoir fait leur confession. Tous les religieux qui assistent à cette messe gagnent la même indulgence, pourvu qu'ils se soient confessés et aient reçu la sainte communion ou dit la messe le même jour.

—o—

## ANALECTA

1o Est-il permis d'allumer le cierge pascal, toutes les fois que l'on donne la bénédiction du S. Sacrement avec l'ostensoir, pendant le temps pascal ?

R. Non. (S. R. C. 8 février 1879).

2o Lorsque dans le temps pascal on donne la sainte communion avant ou après une messe de Requiem, doit-on dire l'oraison et les versets du temps ainsi que l'Alleluia ?

R. On doit dire l'oraison et les versets du temps ; mais on doit omettre l'Alleluia. (S. R. C. 26 nov. 1878).

—o—

30 Dans le temps pascal, doit-on ajouter l'Alleluia dans l'Office votif de la Passion, et observer tout ce qui est propre au temps ?

R. Oui. (S. R. C. 24 nov. 1883).

—o—  
**NECROLOGIES.**  
 —

Mgr E. C. H. Langevin que Dieu a ravi, le 2 juin, à l'estime du clergé de Rimouski, est né à Québec, le 30 août 1824. Il fut ordonné prêtre le 18 septembre 1847, et appelé au poste de sous-secrétaire de l'archevêque de Québec. En 1850 il devint secrétaire et resta dans cette position jusqu'en 1867, alors qu'il quitta Québec pour suivre à Rimouski son frère, M. l'abbé Jean Langevin, élevé aux honneurs épiscopaux et consacré le 1er mai de cette année-là.

En sa qualité de Vicaire-Général, Mgr E. Langevin a contribué dans une large mesure à l'organisation de cet immense diocèse, et à la création de toutes les œuvres d'éducation et de charité que nous y voyons maintenant fleurir.

Il était un saint prêtre dans toute la force du mot, toujours esclave du devoir, et laisse de plus une réputation incontestable de grande érudition.

Après un service solennel auquel assistait Mgr l'évêque de Chicoutimi ainsi qu'un grand nombre de prêtres et de laïques, ses restes mortels ont été déposés dans les voûtes de la cathédrale de Rimou-ki.

—  
 M. l'abbé Luc Trahan, ancien curé de St-Thomas de Pierreville, est mort le 26 courant à Chicopee, Mass. E. U., à l'âge de 67 ans.

Le Rvd M. Trahan, né à Yamackiche, le 5 avril 1822, fut ordonné prêtre le 1er octobre 1846 et nommé vicaire à Nicolet; en 1847, missionnaire à la Grosse Ile; en 1849, vicaire à Sherbrooke; en 1850, vicaire à Supton; en 1864, curé de St-Zéphirin; en 1870, curé de St-Thomas de Pierreville.

Le défunt était frère de M. l'abbé Trahan, curé de St-Sévère.

**S. François d'Assise et le Saint Sacrement de l'autel**  
 —

Telle était la dévotion de S. François d'Assise envers la sainte Eucharistie, qu'il l'inspirait aux petits animaux qui vivaient dans sa familiarité. Témoin le fait suivant rapporté par S. Bonaventure, et que nous empruntons à la *Revue du Tiers-Ordre* :

“ Une fois à Sainte-Marie de la Portioncule, on offrit une brebis à l'homme de Dieu. Il la reçut avec reconnaissance par amour pour la simplicité et l'innocence, naturelles à cet animal. Il l'avertit d'être attentive à louer Dieu, et de s'abstenir de toute offense envers les Frères. La brebis, comme si elle eût compris la tendre piété qui animait le Saint, se conformait à ses avis avec le plus grand soin. Quand elle entendait chapter les Frères réunis au chœur, elle entraînait d'elle-même à l'église, fléchissait les genoux et se mettait à bêler devant l'autel de la Vierge, mère de l'Agneau, s'efforçant ainsi de lui offrir des salutations. A la messe, lorsqu'on élevait le très-saint Corps de Jésus-Christ, elle se prosternait antérieurement, comme pour accuser de son respect les hommes sans dévotion et inviter et même temps les cœurs pieux à révéler profondément ce Sacrement d'amour.”

—o—  
**Coups de Crayon.**  
 —

“ Une jeune fille ne doit pas oublier que partir, seule, en chaloupe, avec un jeune homme, à la dernière clarté du jour, fait porter sur elle des jugements sévères de la part des spectateurs.

Les bonnes intentions ne suffisent pas pour détruire ce qu'il y a de mauvais dans les circonstances. *Le seul à seul* des jeunes gens et des jeunes filles, voilà ce qui davantage enlève sa fleur à notre jeunesse. Il n'y a pas plus d'exception pour les cousins et les cousines que pour les autres, au point de vue du *seul à seul*.

Ce qu'il y a d'incompréhensible, c'est que bien des mères oubliant leur propre

jeunesse, permettent à leurs filles le *seul à seul.*"

\*~\*

"La lecture des journaux m'attriste. Que d'insinuations fausses et malveillantes ! Que d'enfantillages ! Que de niaiseries ! Il ne faut pas conclure de tout cela qu'il n'y a pas de vrais journalistes au Canada."

\*~\*

"Monsieur X, jeune homme de bonne façon, eût été bien aise d'être présenté aux demoiselles V. J'étais à la veille de me rendre à son désir, lorsque je m'en suis désisté, soudain, à la vue d'un livre dont ce jeune homme faisait lecture, livre à l'index. "Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es."

\*~\*

"Un jeune homme qui fait ici l'amour à une jeune demoiselle, me déclare que son intention n'est pas de l'épouser, qu'il veut rester avec sa mère aussi longtemps qu'elle vivra. Mais alors pourquoi tromper inutilement cette jeune fille ? Pourquoi l'exposer à perdre d'excellents partis ? Voilà comme sont bien des jeunes gens : beaucoup de cœur, mais de prudence.....point."

\*~\*

"Pendant une bonne partie de la soirée, plusieurs demoiselles ont travaillé à se magnétiser. Elles n'ont pas réussi.

"Mgr O'Mahoney fait remarquer à ses demoiselles, juives ou protestantes, qu'elles ne peuvent dans ces circonstances soumettre leur volonté d'une manière absolue à la volonté d'une autre."

\*~\*

"Certains ministres s'étonnent lorsque nous disons que le Christ qui est dans l'hostie est celui qui a été crucifié par les Juifs.

"Mais le Christ crucifié, s'écrient-ils, avait au moins 6 pieds de hauteur et votre hostie n'a que quelques pouces de diamètre !

"Tout doux, fils du libre examen. J'ai

six pieds de hauteur ; mon âme est dans tout mon corps et dans toutes les parties de mon corps ; cette âme diffère-t-elle de l'âme que j'avais il y 33 ans, alors que mon corps ne mesurait que 18 pouces ? Mon âme d'aujourd'hui était-elle plus à l'étroit il y a 33 ans qu'elle ne l'est aujourd'hui ? "

"Le Christ qui est dans l'hostie c'est le Christ avec son corps glorifié, corps qui put sortir du tombeau sans que la pierre en fut levée, corps qui pût s'introduire, portes closes, dans le cénacle.

"Les corps glorifiés ont une manière d'exister qui n'est plus celle des corps passibles. Le corps du Christ par conséquent, dans son état glorifié, est autant lui-même dans la petite hostie, que mon âme était elle-même dans mon petit corps d'autrefois."

L'Abbé F. A. BAILLARGÉ.

—o—

#### Bibliographie

APPENDIX AD OFFICIA VOTIVA PER ANNUM, continens Lectiones Scripturæ occurrentis, Festorum simplicium ac Vigiliarum, Orationes Sanctorum necnon Vesperas Dominicarum et Festorum, quæ occurrere possunt.

La Société de S. Jean l'Évangéliste à Tournay (Belgique) vient de faire paraître un petit opuscule qui sera accueilli par le clergé avec la plus grande faveur. La récitation des *Officia Votiva per annum* présentait jusqu'ici de vraies difficultés pour les prêtres qui ne possèdent pas un Bréviaire d'édition récente. Il fallait, outre l'opuscule des Offices Votifs, avoir toujours son Bréviaire sous la main et cela souvent rien que pour une Leçon, quelquefois même une Commémoration. C'était fort peu pratique. La Société de Saint Jean offre au clergé un petit volume in-8 de 280 pages qui fait disparaître ce grave inconvénient : cet ouvrage comme l'indique son titre, comprend toutes les Leçons de l'Écriture occurrente, des fêtes simples et des Vigiles, les Homélie des Fêtes de Carême, les Commé-

moraisons des Fêtes et des Féries, les Vêpres des Dimanches et des Fêtes, en un mot tout ce qui est requis pour la récitation intégrale des Offices Votifs.

Inutile de parler de la perfection typographique de cet ouvrage ; il est digne en tous points de la renommée que s'est acquise depuis longtemps l'imprimerie St. Jean.

1 Vol. in 18 de 280 pages en rouge et noir. Prix broché : frs. 2-00. Relié en percaline : frs. 3-00.

Le même, joint aux Offices Votifs. Prix broché : frs. 3-00. Relié en percaline : frs. 4-00.

Une édition in-12 du même ouvrage est en préparation.

#### BREVIARUM EUCHARISTICUM

Un autre petit ouvrage de la même maison attirera aussi l'attention du clergé à l'approche des Fêtes du T. S. Sacrement. Il se présente sous le titre aimable *Breviarium Eucharisticum* et comprend l'Office de la Fête-Dieu et de son Octave ainsi que l'Office Votif du T. S. Sacrement *per annum*. On y a joint les Commémoraisons et les Leçons dont on peut avoir besoin pour la récitation facile de ces Offices. La Fête du Sacré-Cœur qui est comme le couronnement de l'Octave de la Fête-Dieu a son Office à la fin de ce petit volume.

1 Vol. in-18 de 200 pages en rouge et noir. Prix broché : frs. 1-50. Relié en percaline : frs. 2-25.

Nos remerciements à M. le secrétaire du Département de l'Instruction Publique, pour l'envoi d'un exemplaire du "Code de l'Instruction Publique" de la Province de Québec.

Cette compilation—œuvre de M. P. De Cazes—nous semble faite avec une perfection qui défie toute critique.

Il était plus que temps d'avoir un fil conducteur pour s'orienter dans le dédale de nos lois scolaires et des règlements du Conseil de l'Instruction Publique.

#### NOUVELLES RELIGIEUSES.

##### RIMOUSKI.

Après avoir érigé une église qui sera un véritable monument, une fois terminée, et construit un nouveau presbytère, M. le curé des Trois-Pistoles va maintenant doter sa paroisse d'un couvent qui sera comme le couronnement de ses nombreux travaux.

##### OTTAWA.

Sous le règne de S. G. Mgr Duhamel, le nombre des catholiques de la capitale du Canada s'est élevé de 12,000 à 30,000 ; l'église Sainte Anne a été agrandie ; Primrose Hill a vu s'élever la magnifique église Saint-Jean-Baptiste ; l'église Sainte-Brigide est en voie de construction et l'on s'apprête à en ériger une autre, la septième, sur la rue Théodore. Les institutions religieuses ont fait des progrès très rapides. C'est ainsi que le collège d'Ottawa a quadruplé son local et quintuplé le nombre de ses élèves ; le couvent des Sœurs Grises, et celui de la Congrégation, ont de même été agrandis considérablement.

##### MONTREAL

La célébration du centenaire de la paroisse de Ste Thérèse, qui a eu lieu le 4 mai, a été inaugurée par la consécration de la nouvelle église.

Le Frère Philippe de Sallières qui avait eu le malheur d'apostasier, est revenu au Catholicisme. Natif de France, il entra d'abord au monastère des trappistes à Fontainebleau, puis vint à Montréal où il apostasia pour entrer dans l'Armée du Salut. Il est maintenant au monastère des trappistes d'Oka, où il rédige sa lettre de rétractation.

##### SHERBROOKE

Mgr l'évêque de Sherbrooke a conféré le diaconat à M. l'abbé J. H. Gosselin, le 2 Juin.